

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ORDONNANCE

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 27 avril 2011, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (10-029) :

### **Ordonnance émise dans le cadre des 14<sup>e</sup> jeux de l'Île de Montréal des 50 ans et plus, organisés par la FADOQ – Île de Montréal (2)**

L'objet est de permettre l'utilisation des installations du Complexe sportif Claude-Robillard à titre gratuit les 10, 11, 13, 14, 17 et 18 mai 2011.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 17 mai 2011

Le greffier de la Ville,

M<sup>e</sup> Yves Saindon